



Journal du
Conseil provincial
des affaires sociales

La Revue

SYNDICAT CANADIEN
DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 26 N°3
Octobre 2013

AU SOMMAIRE

2 / Mot du secrétaire général

2 / Conseil général

3 / Avez-vous une poignée
dans le dos?

4 / Une augmentation salariale :
un investissement
pour l'économie

Agenda 2013-2014

Conseil général

Sheraton, Laval
11 et 12 décembre 2013

Colloque PPP

Sheraton, Laval
3 février 2014

Colloque d'étude de la convention

Sheraton, Laval
4-5 février 2014

Conseil général

Sheraton, Laval
6-7 février 2014

Conseil général

Sheraton, Laval
9-10 avril 2014

Congrès

3-4-5 juin 2014 avec conseil général le 6
ou 4-5-6 novembre 2014 avec conseil général le 7.
C'est à déterminer.

Colloque préparation de la convention

Hôtel Rimouski
30 septembre et 1, 2 octobre 2014

Conseil général

Hôtel Rimouski
3 octobre 2014

Conseil général

Loews le Concorde, Québec
10 et 11 décembre 2014



Nos ouvriers spécialisés : des experts sous-payés

par Ronald Boisrond

PARMI TOUS LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS DU QUÉBEC, CEUX QUI GAGNENT LE MOINS CHER TRAVAILLENT POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. TROUVEZ L'ERREUR!

Pourtant dans la perception des gens, les travailleurs syndiqués ont de meilleures conditions de travail que les non-syndiqués. Si c'est parfois vrai, ce n'est pas le cas des ouvriers spécialisés qui sont représentés par plusieurs syndicats, dont le SCFP.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, les sept mille ouvriers spécialisés du Québec gagnent un salaire inférieur de plus de 30 % que leurs collègues du privé. Pas étonnant que l'on ait de la difficulté à les garder dans le réseau!

Ces frigoristes, électriciens, plombiers, tuyauteurs, mécaniciens, etc., font plus d'argent quand ils vont travailler au privé.

Cette pénurie de main d'œuvre fait que le gouvernement sous-contracte un pan important de l'entretien de ses édifices à des coûts qui seraient moindres si c'était fait à l'interne.

Le gouvernement s'est engagé à régler cette injustice en créant en 2010 un comité intersectoriel pour étudier la question. Un rapport a même été déposé dernièrement où l'on identifie clairement les pistes de solution. Mais il semble que le Conseil du Trésor ne veut pas mettre les ressources financières nécessaires. Selon plusieurs, le gouvernement essaie de repousser cette question jusqu'aux négociations de 2015.

En attendant, plusieurs salariés du gouvernement perdent de l'argent.

Au cours des derniers mois, plusieurs manifestations ont eu lieu un peu partout au Québec pour dénoncer l'inaction du gouvernement dans ce dossier, ce qui l'a forcé à revenir négocier.

Les leçons de la Commission Charbonneau

Cette Commission n'est pas terminée, mais déjà on voit l'importance pour les services publics de posséder sa propre expertise interne. Cette compétence interne permettrait aux administrateurs d'avoir un étalon de mesure pour connaître les vrais coûts d'un contrat à octroyer au privé.

Un ouvrier spécialisé payé au même taux que le privé permettrait de garder cette expertise à l'interne et deviendrait aussi un rempart contre la surfacturation que nous refilons trop souvent le privé.

La seule solution à ce problème doit être un rattrapage salarial pour les ouvriers spécialisés et la valorisation de l'expertise interne. Mais pour cela, ça prendrait un gouvernement provincial avec une vision globale sur les moyens d'améliorer nos services publics tout en réduisant les coûts.

MOT DU PRÉSIDENT

par Marco Lutfy



Régénérer son militantisme

Donner du service aux membres, c'est l'essence même de notre mission syndicale. Mais le syndicaliste n'est pas qu'un pot dans lequel on pige les bonnes réponses! Être à l'écoute, régler les différends et revendiquer de meilleures conditions de travail, tout en conservant l'harmonie nécessaire au dialogue, relève souvent de l'exploit. Sans compter que les attentes sont grandes de part et d'autre : alors que les patrons sont sans cesse en attente d'ouverture et de flexibilité, les membres s'attendent à des résultats concrets et exigent quelques fois de nous, l'immédiateté des changements espérés.

La vie syndicale comporte assurément un volet don de soi important. Les problématiques rencontrées, qu'elles soient réelles ou du domaine de la perception, exigent de nous la même rigueur, le même dépassement. Si on n'arrive pas à évacuer le trop plein de temps en temps, la vigilance et le stress se confondent et cohabitent à longueur d'année, ne faisant de nous que d'immenses réceptacles de tout ce qui ne va pas bien, de plus en plus vide de toute solution.

L'engagement syndical est pourtant beaucoup plus qu'une montagne de problèmes! C'est une terre fertile en enseignements, où les rencontres avec des gens extraordinaires se multiplient, où les éclats de rire ne manquent pas et où l'on se sent utile et vivant. Quelle joie lorsqu'on arrive à conjuguer confrontation et résolution. Les défis deviennent alors des occasions d'accomplissements et le dépassement de soi finit par rimer avec grandeur intérieure...

Bref, le syndicaliste est aussi un humain qui tente, lui aussi, de concilier son travail avec sa vie personnelle, ses obligations, ses rêves et ses ambitions, tout en conservant l'équilibre parfois précaire entre ses deux vies.

Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

So, so, so, sauvons-nous d'ici?

Quelle tentation pour certains ! Mais avant d'arriver à ce geste ultime, réfléchissons un peu.

C'est quoi la FTQ ?

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec est le plus gros rassemblement de syndicats, publics et privés,

au Québec. C'est plus de 600 000 membres provenant de 42 syndicats différents, 15 840 milieux de travail et 5 160 sections locales.

La FTQ est une force politique importante, et cela nous est fort utile en période de négociation avec le gouvernement. La FTQ est aussi à la tête du Fonds de solidarité FTQ, un joyau syndical, un Fonds de plus de 9 milliards qui permet de créer

et de sauver des milliers d'emplois chaque année. Maintenant, est-ce qu'il y a des problèmes, ou apparences de problèmes, avec certains affiliés à la FTQ, par exemple à la FTQ Construction pour ne pas la nommer? Disons qu'il serait difficile de nier les apparences. Est-ce que le Fonds de solidarité est sous l'égide du crime organisé? Je ne crois vraiment pas. Je crois cependant qu'il y a des gens de la finance qui aimeraient contrôler un Fonds de 9 milliards \$.

J'aimerais que nous puissions faire la différence entre la FTQ et ses 42 syndicats affiliés et les problèmes vécus par l'un de ses affiliés. Il faut cependant demeurer vigilants, nous avons un bon véhicule, il a peut-être besoin d'entretien, mais sûrement pas d'être mis au rancart.

CONSEIL GÉNÉRAL DES 2 ET 3 OCTOBRE 2013

par Michel Jolin

PLUSIEURS COMITÉS DU CPAS ONT FAIT UN COMPTE-RENDU LORS DE CE CONSEIL GÉNÉRAL. BENOIT PICHÉ, MEMBRE DU COMITÉ DE LA CATÉGORIE 1, ET PRÉSIDENT DE LA SECTION LOCALE 4723 À L'INSTITUT DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL, NOUS A FAIT ÉTAT DES SUPPRESSIONS DE POSTES QUI AURONT LIEU AU SEIN DE SON ACCRÉDITATION SYNDICALE À L'IUGM.

Le plan d'optimisation de l'employeur prévoit qu'à partir de novembre prochain, il y aura une infirmière pour 50 usagers le jour, et les ratios pour les autres quarts de travail seront d'une pour 75 le soir, et d'une pour 225 la nuit. Comment pourront-elles assurer la qualité des soins et la sécurité des usagers?

Le Comité assurance a fait le suivi des travaux concernant le renouvellement de contrat d'assurances et les nouveaux taux pour l'assurance médicaments de l'assureur La Capitale. Ces nouveaux taux entreront en vigueur le 1er janvier 2014. Mentionnons également qu'un nouveau volet dit «réduit» apparaîtra dans notre régime de base. Surveillez votre courrier, car vous aurez

un choix à faire entre le 28 octobre et le 15 novembre 2013.

Le Comité COOPPP (Comité d'organisation pour l'opposition aux partenariats public-privé) a tenu un atelier thématique sur l'article 29 (Contrat d'entreprise) de la convention collective.

Le Comité action a été très actif durant les derniers mois, soulignons leur présence lors des manifestations dans le dossier des ouvriers spécialisés, au Centre jeunesse de Montréal, à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, à l'Institut de gériatrie de Montréal et au Centre de la petite enfance Picasso.

Alain Tessier, coordonnateur du secteur des affaires sociales, et nouveau membre du comité retraite de la CARRA (Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances), nous a expliqué que nous avions rattrapé les pertes monétaires subies en 2008 lors de la crise financière. Notre régime de retraite est en santé et c'est une excellente nouvelle.

Dans le cadre de la lettre d'entente # 1 relative aux personnes salariées œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD, il y aura une autre vague de la formation AGIR pour les préposés aux bénéficiaires.

Deux élections : Carmen Lamarche, s.l. 311, a été élue au Comité de condition féminine et Marie-Ève Adam, s.l. 313, a été élue au Comité information.

**VOUS VOULEZ
DEVENIR AMI-E-S
AVEC LE CPAS
SUR FACEBOOK?**

ALLEZ DANS LA BARRE
DE RECHERCHE SUR
VOTRE PAGE FACEBOOK,
TAPEZ **CONSEIL
PROVINCIAL DES
AFFAIRES SOCIALES,**
IL NE VOUS RESTERA
PLUS QU'À CLIQUER SUR
L'ICÔNE «J'AIME»!



J'aime



Avez-vous une poignée dans le dos ?

par Pierre Girard

À LA BASE, UN SYNDICAT C'EST DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS QUI S'UNISSENT ET S'ORGANISENT POUR DÉFENDRE LEURS DROITS, PROMOUVOIR LEURS INTÉRÊTS ET ÉTABLIR UN RAPPORT DE FORCE AVEC L'EMPLOYEUR, AFIN QUE CE DERNIER N'EN FASSE PAS QU'À SA TÊTE. ET ÇA DÉRANGE. C'EST POURQUOI LES SYNDICATS SONT SYSTÉMATIQUEMENT ATTAQUÉS ET DÉNIGRÉS DANS LA PLUPART DES MÉDIAS, ET CE, DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS.



Même que par les temps qui courent, on a l'impression d'un véritable tir groupé. Cette impression est juste. De là à dire que les syndicats sont un ramassis de corrompus, de criminels, de profiteurs et qu'il faudrait tout foutre ça à la poubelle, il n'y a qu'un pas que les (propriétaires de) médias vous poussent à faire. Mais est-ce qu'on vous prend pour des valises ? Avez-vous une poignée dans le dos ?

Voici quelques trucs et outils qui vous permettront de vous rendre compte lorsqu'on tente de vous en passer « une petite vite » dans les médias et de vous forger une opinion plus solide, plus étoffée, en vous basant sur des faits et non des impressions.

Innocent jusqu'à preuve du contraire

Il s'agit d'un principe fondamental de notre système de justice, hérité de la Common Law britannique. Notre système de justice garantit un procès juste et équitable : en cour, on ne dit pas n'importe quoi, on ne fait pas n'importe comment. On s'en tient aux faits, aux preuves, et chaque partie (la poursuite et la défense) a droit de parole. Et il ne faut pas confondre « système de justice » et médias. Lorsque vous voyez dans les journaux un titre comme « Michel A. accusé de gangstérisme », rappelez-vous que tant que la preuve de sa culpabilité n'est pas faite hors de tout doute raisonnable devant la justice, l'accusé est innocent. Pour vous aider, lorsque vous voyez un tel titre dans les médias, remplacez le nom de l'accusé par le vôtre. Ça fait réfléchir.

Qui me dit ça ? Et dans quel but ?

Nous accordons plus ou moins d'importance à un message selon la personne qui le dit. C'est un principe de base. Par exemple, on accorde peu de crédit à ce que raconte le beau-frère qui parle beaucoup, à tort et à travers. Il en va de même avec le vendeur de voitures : vous savez qu'il veut vous vendre (son intérêt, son profit) et vous tiendrez compte de cela dans le traitement que vous ferez de son discours, de son argumentation.

« Qui me dit ça ? Quel est son intérêt à me dire ça ? » Telles sont les deux questions à vous poser en tout temps avec les médias. Pour ceux qui ne le savent pas encore, les médias sont la propriété et sont contrôlés par des personnes qui ont tout intérêt à affaiblir les syndicats. Ça leur permettrait de faire comme ils veulent, de faire plus de profits (notamment en privatisant le système public de santé pour mieux nous vendre les soins).

Toujours s'informer auprès de plusieurs médias

La règle : ne jamais se fier à une seule source. Le contenu d'un média et le traitement des nouvelles différeront d'un média à l'autre selon qui est propriétaire du dit média. Si vous ne lisez que le Journal de Montréal, ne regardez que TVA, vous ne vous informez qu'avec Québecor. Allez voir comment les autres médias traitent la même nouvelle. Utilisent-ils les mêmes mots, le même angle ? Ont-ils les mêmes sources ?

Sur qui et sur quoi se basent-ils pour dire ça ?

Parlons-en des sources ! Grâce à internet, il est maintenant très facile de se renseigner sur les sources utilisées dans les médias. Vous verrez bien vite que telle étude fut faite, par exemple, par l'Institut économique de Montréal... Les sources sont-elles précisées ? Sont-elles multiples ? Il y a particulièrement lieu de vous méfier si l'on vous parle de « sources autorisées » ou d'« observateurs ».

Repérer les raisonnements vaseux

Les raisonnements vaseux, douteux, trompeurs constituent une tactique couramment utilisée dans les médias.

Soit les prémisses sont fausses et/ou la conclusion est invalide.

Voici un exemple : « Si vous êtes médecin, vous possédez un stéthoscope. Vous possédez un stéthoscope, donc vous êtes médecin. » Ça semble se tenir, mais on voit bien dans l'exemple suivant que le raisonnement ne tient pas toujours : « S'il pleut, le trottoir est mouillé. Le trottoir est mouillé, donc il pleut. » Il peut y avoir bien d'autres raisons pour lesquelles le trottoir est mouillé, non ? On voit que les prémisses ne garantissent pas la conclusion.

À LA SUITE D'UN AVIS DU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC DATANT DE 2003, L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE QUÉBEC « CONSTATE QUE LES SALLES DE RÉDACTION ET LES RÉDACTEURS EN CHEF SONT EN PERTE D'AUTONOMIE ET D'INDÉPENDANCE FACE AUX DIRECTIVES FORMELLES ET INFORMELLES DES PROPRIÉTAIRES AYANT DES VISÉES CERTES ÉCONOMIQUES, MAIS AUSSI IDÉOLOGIQUES ».

Éviter la généralisation hâtive

Bien des commentateurs dans les médias généralisent trop vite et tirent des conclusions sur un ensemble donné en se basant sur un trop petit nombre de cas. « Il y a un pourri dans une organisation, donc l'organisation est pourrie. » Autrement dit, on s'empresse de jeter le bébé avec l'eau du bain parce qu'il y a une mouche dans l'eau.

Il y en a qui aimeraient que vous pensiez ainsi, parce que les syndicats nuisent à leur quête effrénée de profits en exigeant de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et de pouvoir travailler sans risque de se blesser pour arriver à jouir, un jour, d'une retraite bien méritée avec des revenus décents. Oui, il y en a qui vous prennent pour des valises, qui pensent que vous avez une poignée dans le dos. Détrompez-les !

Bonne retraite !



Carmen Cossette, s.l. 5436



Annette Morin, s.l. 4825



Céline Giroux, s.l. 4825

Une augmentation salariale: un investissement pour l'économie

par Sylvain Lemieux

AU COURS DES TROIS DERNIÈRES DÉCENNIES, PLUSIEURS TRAVAILLEURS ONT EU L'IMPRESSION QUE NOS AUGMENTATIONS SALARIALES ONT ÉTÉ DÉCEVANTES. CELA PEUT ÊTRE VRAI, MAIS C'EST AUSSI UNE QUESTION DE POINT DE VUE. VOICI QUELQUES FAITS POUR ÊTRE EN MESURE DE BIEN COMPRENDRE LA SITUATION.

Les augmentations salariales VS l'IPC

De 2002 à 2012, nos salaires ont augmenté de 13,25%. Le coût de la vie (IPC) lui a augmenté de 20,8%! Ce qui revient à dire que notre pouvoir d'achat s'est affaibli de 7,55%. Pour faire simple, c'est comme si nous avions diminué de salaire.

Ce qui est encore plus frustrant, c'est qu'en 2006, une période où il y avait une prospérité économique, le gouvernement Charest nous a imposé un décret (avec un gel salarial de 2 ans).

La prochaine attaque: le régime de retraite

Il semble d'ailleurs que le gouvernement souhaiterait transformer nos régimes de retraite à prestation déterminée (salaire garanti lors de la retraite) pour des régimes de retraite à cotisation déterminée (cotisation fixe, mais salaire non garanti lors de la retraite).

Le gouvernement et surtout les municipalités tentent de nous faire «gober» que ces régimes sont trop coûteux. Ce qu'il faut comprendre c'est que nous les payons à 50% ces fonds de pension. Nous avons donc notre mot à dire.

De plus, il arrive très souvent que l'employeur (gouvernement, municipalité...) ne dépose pas l'argent dans la caisse de retraite en même temps que nous. L'employeur ne paye que le retraité lors de la prise de la retraite. Cela veut dire que l'argent que l'employeur devrait mettre dans notre caisse ne profite pas des intérêts au cours des années et que cela fragilise la santé de notre caisse. Le pire, c'est que les employeurs tentent

1. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/econ09f-fra.htm>

de nous faire porter le blâme, de nous faire croire que notre régime est trop dispendieux. Au fond, c'est de la mauvaise foi, car c'est eux, au final, qui administrent mal notre bas de laine.

Avons-nous le droit de demander des augmentations salariales?

Pour moi, la réponse est claire: OUI. Pour plusieurs raisons. Le secteur public a encore bien du rattrapage salarial à faire. Pour certains titres d'emploi (ouvrier spécialisé par exemple), cette différence s'élève à plus de 30% sous le salaire octroyé dans le secteur privé.

De plus, l'argent investi dans nos salaires est rarement de l'argent perdu pour le gouvernement. En effet, 70% de l'argent que nous gagnons est réinvesti dans l'économie². Pouvons-nous en dire autant des subventions données aux grandes entreprises?

À mon avis, le gouvernement devrait être l'employeur modèle et établir les meilleures conditions de travail. Il inciterait ainsi le secteur privé à donner lui aussi de bonnes conditions de travail et ainsi, mieux partager la richesse mondiale. Cela implique au final, une diminution de l'écart entre les riches et les pauvres.

En conclusion, à la question «*que pouvons-nous faire pour de meilleures négociations en 2015?*», je vous répondrais qu'il faut se tenir au courant et informer tout le monde. Le gouvernement a le pouvoir et les moyens financiers d'influencer l'opinion publique. Nous, nous n'avons ni les pouvoirs, ni les moyens financiers, mais nous agissons avec conviction surtout que 70% de l'argent que nous gagnons est réinvesti dans l'économie.

2. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201211/23/01-4597195-augmentation-de-salaire-pour-500-000-fonctionnaires-parce-que-leconomie-va-bien.php>



La Revue

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président: Marco Lutfy

Secrétaire général: Michel Jolin

Responsables: Pierre Girard, Michel Jolin, Sylvain Lemieux et Ronald Boisrond du Comité d'information

Collaboration spéciale: Michel Jolin, secrétaire général; Ronald Boisrond, conseiller aux affaires sociales; Pierre Girard, président de la section locale 1751; Sylvain Lemieux, section locale 2960.

Secrétaire de rédaction: Marie Drouin

Graphisme: Anne Brissette

Traduction: Lorena Ermacora

Impression: Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage: 8800 exemplaires en français
1240 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



Les PÉRISOIGNANTS

Du métier et du cœur

Chacun à sa façon travaille à la santé de milliers de patients du réseau public. Avec beaucoup de soin. Et autant de fierté.

CPAS Conseil provincial des affaires sociales
SCFP Syndicat canadien de la fonction publique

www.perisoignants.com